

# CONDITIONS GENERALES ET PROTECTION DES DONNÉES POUR BPR MOBI ET iBANK

## Définitions

Dans ce document, les mots et expressions suivants ont la signification indiquée ci-dessous et, sauf indication contraire du contexte:

**"Comptes"** fait référence à BPR Mobi & i-Bank, que le Client a enregistré pour une utilisation sur le Service Mobile Banking & Internet. Les Utilisateurs Autorisés ou Clients désignent une personne enregistrée pour avoir accès aux Comptes via le Service Mobile & Internet Banking.

**"Service"** désigne le service Mobile et iBank de BPR mis à la disposition du client, fournissant des informations relatives au(x) compte(s), des détails sur les transactions et toutes autres informations et/ou services pouvant être offerts par la banque BPR, et disponibles à un client via un appareil électronique, de temps en temps.

**"Numéro de téléphone portable"** désigne le numéro spécifié par le Client sur le formulaire d'inscription, ou via le Centre de contact, ou via le site Web de la Banque BPR ou par tout autre moyen, auprès de la Banque contre le nom d'un Utilisateur autorisé à bénéficier du Service.

**"Informations personnelles"** désigne les informations relatives au Compte.

**"Termes et Conditions pour Mobile & iBank"** fait référence aux termes et conditions d'utilisation des services BPR Mobi & iBank, tels que modifiés de temps à autre.

**"Capitalized words and phrases"** utilisés mais non définis ci-dessous auront la signification qui leur est attribuée dans les Conditions générales de BPR Mobi et iBank Bank.

**"Alerte(s)"** désigne les messages personnalisés envoyés au Client sur son téléphone mobile sous forme de

service de messagerie courte (SMS) en réponse aux déclencheurs définis par le Client.

## APPLICABILITÉ DES TERMES ET CONDITIONS

Les présentes conditions générales ainsi que la demande faite par le client et telle qu'acceptée par la banque BPR constitueront le contrat entre le client et la banque BPR et seront en outre soumises aux conditions que BPR peut convenir avec les autres prestataires de services, aidant BPR à Banque dans la fourniture du Service. Ces termes et conditions doivent et ses affiliés. En demandant et en autorisant les Utilisateurs Autorisés à accéder au Service, pour la première fois (et à chaque fois par la suite), le Client reconnaît et accepte (et réaffirme sa reconnaissance et son acceptation) des présentes Conditions Générales, dans toute la mesure du possible.

## Application

Les clients peuvent bénéficier du service (et/ou de toute modification des options disponibles dans le cadre du service) si la personne autorisée à exploiter le compte ou les personnes autorisées à exploiter le compte ou les personnes à signer divers documents au nom du client bénéficiant du Les services mobiles et i-Banking s'appliquent à BPR demandant à BPR de fournir Service aux utilisateurs autorisés. Une telle demande peut être faite en remplissant de tels formulaires, lettres de demande, etc. Comme la Banque BPR peut le prescrire de temps à autre. Toutes les transactions résultant de l'utilisation du Service engageront le Client.

Applicabilité Le numéro de mobile figurant dans les registres de la banque BPR sera utilisé pour accéder au Service. Le Service n'est pas proposé pour deux numéros de mobile pour un même compte. Le Service sera disponible pour le Client uniquement si le Client se trouve dans la portée du service cellulaire

du fournisseur de services cellulaires particulier ou dans une telle zone, qui fait partie du réseau d'itinérance de ce fournisseur de services cellulaires fournissant des services au Client bénéficiant de cette itinérance. service du fournisseur de services cellulaires respectif.

## Disponibilité du service

La banque BPR s'efforcera de fournir au Client, via le Service, les services que La banque BPR peut décider de temps à autre. La banque BPR se réserve le droit de décider quels services peuvent être offerts à un client sur le compte et ces offres peuvent différer d'un client à l'autre. La banque BPR peut également effectuer des ajouts/suppressions aux services offerts via le Service à sa seule discrétion. Le service est mis à la disposition des utilisateurs autorisés, à la seule discrétion de la banque BPR et peut être interrompu par la banque BPR auprès de fournisseurs de services cellulaires spécifiques. Le Service est actuellement disponible pour les comptes détenus dans les succursales de la BPR Bank au Rwanda et les comptes virtuels de la BPR Bank. La banque BPR aura la discrétion d'étendre le Service à ces comptes détenus dans ses succursales non situées au Rwanda, mais une telle extension sera soumise aux conditions applicables. Lois du Rwanda et juridiction dans laquelle le compte est détenu. Le client accepte que l'accès au service se fasse uniquement via les numéros de téléphone mobile et que toute transaction provenant de ceux-ci, qu'elle soit initiée ou non par l'utilisateur autorisé, sera réputée provenir de cet utilisateur autorisé et liera le client. Les instructions reçues par BPR à partir de l'un des numéros de téléphone mobile (ou censées provenir de tout numéro de téléphone mobile) ne seront effectuées qu'après l'authentification qui peut être exigée par la Banque BPR de manière générale ou spécifique pour tout type particulier d'instruction, à partir du moment où à tout moment,

y compris par le biais de la vérification du mot de passe attribué par BPR à l'utilisateur autorisé au nom duquel le téléphone mobile est enregistré

#### Exactitude des informations

Le Client s'engage (et s'engage en outre à exiger des Utilisateurs Autorisés) à fournir des informations et des divulgations exactes chaque fois que cela est requis et sera responsable de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par lui à la Banque BPR à tout moment, y compris en profitant du Service.

BPR Bank ne sera pas responsable des conséquences résultant d'informations erronées fournies par le Client ou les Utilisateurs Autorisés. Bien que BPR Bank et ses sociétés affiliées prendront toutes les mesures raisonnables pour garantir l'exactitude des informations fournies au client, la banque BPR et ses sociétés affiliées ne pourront être tenues responsables de toute erreur involontaire entraînant la fourniture d'informations inexactes. Le Client et/ou tout utilisateur autorisé ne pourra pas tenir la banque BPR responsable de toute perte, dommage, etc. qui aurait pu encourir/subir le Client/Utilisateur Autorisé, si les informations fournies au Client s'avèrent inexactes/incorrectes.

Lorsque la banque BPR considère que les instructions sont incohérentes ou contradictoires, elle peut demander des éclaircissements à l'utilisateur autorisé d'où proviennent les instructions avant de donner suite à ces instructions. BPR peut cependant, à sa discrétion, agir selon les instructions qu'elle juge appropriées et le client accepte d'être lié à ces actions de la Banque BPR.

La banque BPR aura le droit de suspendre le Service, que ce soit de manière générale ou spécifique en relation avec un Utilisateur Autorisé ou un Client particulier, si la banque BPR a des raisons de croire que le fonctionnement du Service agissant sur les instructions d'un Utilisateur Autorisé peut conduire à perte directe ou indirecte ou peut exiger une indemnisation du (des) Client(s)

avant de continuer à exploiter le Service.

#### Processus de configuration des services

Pour accéder au service, le Client peut sélectionner et paramétrer tout ou partie des services en soumettant une demande dans le format prescrit, selon le cas, ou par tout autre mode notifié par BPR de temps à autre. BPR ne sera pas responsable de toute erreur commise par le Client. Définition des déclencheurs et réception d'alertes BPR n'accusera réception d'aucune instruction ou demande d'enregistrement et BPR ne sera pas non plus responsable de vérifier les instructions, le mot de passe ou le numéro de téléphone mobile. BPR ne sera pas responsable de la non-livraison ou du retard de livraison du service, de l'erreur, de la perte ou de la distorsion dans la transmission du service au Client. Autorité au BPR

Le Client autorise irrévocablement et inconditionnellement BPR à accéder aux Comptes et aux Informations Personnelles pour exécuter les instructions et fournir le Service au Client, ainsi qu'à des fins d'analyse, de notation de crédit et de marketing.

L'utilisateur autorisé accepte que BPR puisse divulguer à d'autres institutions les informations relatives au client qui peuvent être nécessaires pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, la participation à tout réseau de télécommunication ou de compensation électronique, conformément aux directives légales, pour la notation de crédit par des agences de notation de crédit reconnues et pour la prévention de la fraude.

#### Enregistrements

Tous les enregistrements de BPR Bank relatifs au compte et/ou découlant de l'utilisation du service, y compris l'heure enregistrée de la transaction et l'utilisateur autorisé à l'origine de la transaction, constitueront une preuve concluante de l'authenticité et de l'exactitude des transactions sur le compte. Le pouvoir d'enregistrer les détails de la transaction est expressément accordé par le Client à BPR Bank.

**Avis de non-responsabilité** La banque BPR ne sera pas responsable envers l'utilisateur autorisé de tout échec de l'utilisateur autorisé à utiliser le service en raison du fait que l'utilisateur autorisé ne se trouve pas dans la zone géographique dans laquelle le service est offert. Le client accepte que BPR Bank ne soit pas responsable si le client n'a pas violé l'une des conditions générales de résiliation des numéros de téléphone mobile/carte SIM. Le Client ne saurait tenir B P R Bank pour responsable de l'indisponibilité du Service ou de la non-performance des prestataires de services, le cas échéant, engagés par BPR Bank ou de toute perte ou dommage causé au Client du fait de l'utilisation du Service (y compris le recours aux alertes destinées aux clients à des fins commerciales, d'investissement ou professionnelles) pour quelque cause que ce soit. BPR ne sera en aucun cas responsable envers le Client dans le cadre de l'utilisation du Service.

Le Client accepte que chaque alerte puisse contenir certaines informations de compte relatives au Client. Le Client autorise BPR Banque à envoyer des informations relatives au Compte, même si elles ne sont pas spécifiquement demandées, si BPR estime que celles-ci sont pertinentes.

#### Garantie

La banque BPR ne garantit pas la confidentialité ou la sécurité des messages personnels ou autres transmis via le Service. **Limitation de responsabilité** Sans limitation des autres dispositions des présentes Conditions générales, la banque la banque BPR, ses employés, agents ou sous-traitants ne seront pas responsables de toute perte ou dommage direct, indirect ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, , bénéfices, affaires, contrats, économies anticipées ou survaleur, perte d'usage ou de valeur de tout équipement y compris les logiciels, prévisibles ou non, subis par le Client ou toute personne de quelque manière que ce soit découlant de ou liés à tout retard, interruption, suspension, restriction ou erreur

dans la transmission de toute information ou message vers et depuis l'équipement de télécommunication ou à l'utilisation illégale et inappropriée du service par l'utilisateur autorisé ou toute autre personne rendra l'utilisateur autorisé responsable du paiement des frais financiers décidés par BPR et/ou entraîneront la suspension du Service au Client. Le Client et l'Utilisateur Autorisé sont seuls responsables de la protection de tout mot de passe fourni par la banque BPR pour l'utilisation du Service.

La banque BPR ne sera pas responsable de toute utilisation non autorisée de tout mot de passe donné à tout utilisateur autorisé ou numéro de téléphone mobile ; agir de bonne foi sur toute instruction reçue par BPR Bank ; erreur, défaut, retard ou incapacité de BPR Bank à donner suite à tout ou partie des instructions ; et perte de toute information/instruction lors de la transmission. La banque BPR ne sera pas responsable de la négligence du Client de se mettre à jour avec les produits fournis via le Service.

#### Indemnité

En contrepartie du fait que BPR Bank fournit le Service, le Client s'engage à indemniser et à garder la banque BPR à l'abri et indemne de toutes les actions, réclamations, demandes, procédures, pertes, dommages, coûts, frais et dépenses de quelque nature que ce soit que la banque BPR pourrait à tout moment encourir, supporter, subir ou être soumis en conséquence ou découlant de bonne foi pour avoir suivi, omis ou refusé d'agir conformément aux instructions données par l'utilisation du Service.

La banque BPR aura la discrétion de facturer les frais qu'elle jugera appropriés de temps à autre et pourra, à sa seule discrétion, réviser les frais d'utilisation de tout ou partie du Service. Toute transaction effectuée pour le compte du Client, après notification, impliquera la reconnaissance et l'acceptation des frais par le Client. Le Client peut à tout moment interrompre ou se désinscrire du Service. Le Client peut à tout moment interrompre ou se désinscrire du Service. Le Client sera responsable du paiement du temps

d'antenne ou d'autres frais qui peuvent être perçus par tout fournisseur de services cellulaires en relation avec le Service et la banque BPR ne sera en aucun cas concerné par cela. Les frais payables par le Client excluent le montant payable à tout fournisseur de services cellulaires et serait débité du compte du Client. Le Client sera tenu de se référer au barème des tarifs.

#### Termination

Le Client peut demander la résiliation, partielle ou totale, du Service à tout moment en adressant un préavis écrit d'au moins 15 jours à la banque BPR

Le Client restera responsable de toute transaction provenant d'un Numéro de Téléphone Mobile via le Service avant la conclusion de ce qui précède.

15 jours. La banque BPR peut, à sa discrétion, retirer temporairement ou résilier le Service, en totalité ou en partie, à tout moment et sans préavis, suspendre le Service à tout moment pendant lequel un entretien ou une réparation doit être effectué ou en cas de urgence ou pour des raisons de sécurité, qui nécessitent la suspension du Service ou si le Client a violé les présentes Conditions Générales ou si la banque BPR a connaissance de l'existence de toute circonstance qui, à son avis, aurait pour conséquence que le Client ne soit pas en mesure d'exécuter son obligation aux termes des présentes. dans toute la mesure du possible.

La clôture des Comptes et/ou la résiliation des Services Mobile & iBank par le Client entraînera automatiquement mettre fin au Service

#### Avis

La banque BPR et le Client pourront notifier les présentes Conditions Générales par voie électronique dans la boîte aux lettres du Client (qui sera considérée comme étant par écrit) ou par écrit en les remettant en mains propres ou en les envoyant en mains propres ou en les envoyant par courrier. à la dernière adresse indiquée par le Client et le cas échéant à BPR et son bureau des Opérations à BPR Bank Rwanda Ltd, rue KN67. En outre, BPR

peut également publier des avis à caractère général concernant le Service, applicables à tous les Clients. Un tel avis sera réputé avoir été signifié individuellement à chaque Client.

#### Loi applicable

Tout litige ou différend découlant de ou en relation avec le Service sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux du Rwanda et sera régi par les lois du Rwanda. BPR Bank décline toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de non-respect des lois de tout autre pays que celui du Rwanda.

Le simple fait que le Service soit accessible par un Client dans un pays autre que le Rwanda n'implique pas que les lois dudit pays régissent les présentes Conditions Générales et/ou les opérations sur les Comptes et/ou l'utilisation du Service Réglementé par la Banque Nationale du Rwanda

#### Approbation de la protection des données

Le client accepte que BPR Bank traite ses données personnelles en son nom dans le but de proposer des services bancaires mobiles et Internet aux clients. La banque traitera les données personnelles uniquement selon les instructions du client et les deux parties devront se conformer aux lois applicables en matière de protection des données au Rwanda La banque met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles. Ces mesures doivent protéger contre l'accès non autorisé, la perte, la destruction, l'altération ou la divulgation de données personnelles. La banque informera rapidement le client en cas de violation de données.

Chaque partie doit indemniser et dégager l'autre partie de toute responsabilité contre toute réclamation, dommage, responsabilité, perte ou dépense découlant d'une violation de ses obligations en vertu de la clause de protection des données ou des lois applicables en matière de protection des données.